

COMITE DES ACTEURS DE SANTE

PLFSS 2025 – S’APPUYER SUR LES LEVIERS D’EFFICIENCE POUR REpondre AUX EXIGENCES DE MAITRISE DES COMPTES ET A LA QUALITE DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Ecoutons enfin les acteurs de santé pour concilier efficience et qualité !

La situation budgétaire de la France appelle, en matière de santé, à des réformes structurelles sans céder à la facilité de mesures « couperet ». Ces dernières, en mettant en péril l’ensemble des acteurs de santé, qu’ils soient offreurs de soin, industriels, complémentaires... se font au détriment du service rendu au patient.

Année après année, les PLFSS passent et rien ne change en profondeur. Nous voyons arriver, pour cette année encore, un texte de portée essentiellement comptable dont chacun sait - surtout dans les conditions d’élaboration et d’examen de cette édition - qu’il ne portera pas de réformes véritablement structurelles. Quand la vision stratégique fait défaut, quand les grandes priorités ne sont pas posées en face des ressources, le coup de rabot apparaît comme le seul recours : il satisfait des équilibres court-termistes, et élude une nouvelle fois la remise à plat de nos systèmes de régulation, pour plus de simplicité, de prévisibilité et d’efficience.

Les acteurs privés de santé, conscients en responsabilité du contexte économique contraint, appellent à une tout autre approche de ces priorités majeures que sont la santé et l’accès aux soins des Françaises et des Français, la promotion de l’innovation et le renforcement des capacités industrielles.

Cette nouvelle approche nécessite que la puissance publique s’empare sans délai des leviers d’efficience clairement identifiés et étayés par tous les acteurs de santé, tant dans le domaine industriel que sur les champs sanitaire et médico-social. Ces multiples leviers d’efficience répondent aux exigences de maîtrise des ressources tout en améliorant la qualité de prise en charge des patients : accélération du virage ambulatoire, hospitalisations et réhospitalisations évitables et actes redondants, incitation à des prescriptions médicamenteuses raisonnées, accélération de l’usage du numérique et du Dossier Médical Partagé, pertinence des actes et des parcours, meilleur financement de l’innovation...

L’investissement dans le virage préventif est évidemment au cœur de ces leviers d’efficience. Mais en l’absence de vision stratégique, nous nous retrouvons avec une Stratégie Nationale de Santé - pas encore publiée - qui embrasse tous les sujets et n’en priorise aucun. Or, nous avons tous besoin d’être rassemblés et embarqués, sans considération de statut, autour de quelques grandes priorités de santé, en nombre restreint mais faisant l’objet d’un portage politique fort et de moyens dédiés,

notamment sur le champ de la prévention. Quelles sont ces priorités aujourd'hui ? Et quelles visions prospectives sont à l'œuvre ?

Car, face aux défis des transitions démographique et épidémiologique, nous devons repenser les perspectives. C'est le cas par exemple pour la régulation des produits de santé : l'évolution des dépenses doit impérativement être en cohérence avec ces transformations majeures et s'adapter à un monde en mutation, tout en tenant compte de la préservation de la compétitivité des entreprises face à une concurrence internationale de plus en plus intense. Garantir rapidement aux patients un accès fluide et équitable à l'ensemble des soins et des produits de santé - technologies éprouvées ou innovations - nécessite une révision structurelle de la régulation des produits de santé, fondée sur des principes et des leviers de régulation clairs, prévisibles et soutenables.

Tous ces constats sont indissociables de notre plaidoyer commun en faveur d'une vision pluriannuelle du système de santé, qui emporte largement la conviction du politique mais reste pourtant encore dans les limbes aujourd'hui. C'est le serpent qui se mord la queue : à force de repousser cette réforme fondatrice, la situation s'aggrave, et les réticences à « voir loin » s'accroissent en retour...

Refuser le rabot, considérer les propositions d'efficience des acteurs, permettra de donner au secteur de la santé les ressources nécessaires à l'élaboration d'un système de santé qui fasse primer la qualité et la pertinence des soins, l'accès aux soins et à l'innovation, et la vision préventive, tout en étant respectueux des deniers publics.

Enfin, ces défis nécessitent l'engagement de tous les acteurs dans un cadre favorisant leur coopération et leur complémentarité sur les territoires. Aujourd'hui, la persistance de distorsions de concurrence et de ruptures d'égalité sans justification entre secteur public et secteur privé au détriment de ce dernier porte préjudice aux patients. Les missions accomplies doivent bénéficier de la même reconnaissance et des mêmes financements et les professionnels de santé doivent être également revalorisés au-delà des statuts de leur lieu d'exercice. C'est dans un cadre, fondé sur l'équité, l'efficience et la pluri annualité, que notre système de santé pourra véritablement se transformer.

Le Comité Acteurs de santé du Medef en bref

Créé en 2021, le Comité Acteurs de santé du Medef est un espace d'expression et de collaboration permettant aux acteurs privés de santé de structurer des propositions communes sur les grands enjeux de santé, de relayer, de mettre en visibilité la place de la santé dans l'écosystème économique.

Présidé par Lamine Gharbi, Président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée, il rassemble les acteurs privés de santé :

- **Les filières de la santé** : industrie de santé (LEEM, FEFIS, SNITEM, COMIDENT), numérique (NUMEUM), fédérations du soin (Fédération de l'hospitalisation privée, Unicancer, Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA, FEDEPSAD, Synadiet, établissements thermaux) ;
- **France Assureurs, vice-président de la CNAM, Syndicat national des sociétés d'assistance, mutuelles** ;
- **Medef Territoriaux** : Hérault-Montpellier, Somme.